

## ASSEMBLÉE NATIONALE

---

SERVICES EXPRESS RÉGIONAUX MÉTROPOLITAINS - (N° 1166)

### AMENDEMENT

N ° CD47

présenté par

M. Emmanuel Maquet, M. Vatin, M. Bony, M. Descoeur, Mme Petex-Levet, M. Ray, M. Taite et  
M. Vermorel-Marques

-----

### ARTICLE 2

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.